



**Le cabinet d'avocats Delaporte, Briard & Trichet a remporté, en mai 2011, le Prix de la Réserve militaire dans la catégorie des entreprises de moins de 1000 salariés. François-Henri Briard, avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, capitaine de frégate de réserve, associé de ce cabinet depuis 1987, explique les raisons de son engagement en faveur de la Réserve.**

# « Le contact avec la vie militaire est un **véhicule puissant d'éthique** pour la société civile »

PROPOS RECUEILLIS PAR BERTRAND DE LESQUEN

■ Pourquoi cet investissement dans la Réserve militaire ?

La Réserve dans les professions juridiques et judiciaires possède une dimension spécifique. Les juristes ont leur propre logique, souvent faite de débats contradictoires, qui conduisent à relativiser beaucoup les situations, les actes administratifs, les événements, même parfois les valeurs. Tout est possible, tout peut être dit ou plaidé, fait ou défait, attaqué et annulé. Il s'agit d'un univers dans lequel il y a, en définitive, assez peu de place à la fois pour les questions de défense mais également pour la promotion des valeurs qui sont attachées à la vie militaire – l'amour de notre pays, la fraternité et l'honneur – des valeurs simples et fortes qui ne constituent pas le lot quotidien de notre activité, même si ce milieu juridique et judiciaire comporte de nombreux itinéraires individuels exemplaires pour le service de la France. Par ailleurs, les questions juridiques, internes et internationales, dominant désormais souvent le débat public, y compris en matière stratégique et militaire. L'engagement d'un certain nombre de membres du cabinet au service de la Réserve nous paraît répondre à ce besoin de rayonnement de la Défense dans notre milieu professionnel, ainsi qu'à une expertise spécifique au service de la nation.

■ Comment se traduit concrètement cet engagement ?

Nous veillons d'abord à ce que les membres de notre cabinet qui sont officiers de réserve puissent disposer de tout le temps utile à l'accomplissement de leurs périodes et plus largement de leurs obligations. Nous nous efforçons ensuite de promouvoir l'image de la France et de nos armées dans notre vie quotidienne, au plus profond de la société civile, en France et à l'étranger, au sein de milieux extrêmement variés, souvent inaccessibles aux personnels militaires. Notre activité est notamment tournée vers les États-Unis. Nous nous efforçons d'y contribuer au rayonnement de la France grâce au réseau professionnel que j'y ai bâti en vingt ans de présence et plus de cent voyages. Nous avons été invités au 200<sup>e</sup> anniversaire de la vente de la Louisiane en 2003, reçus à la Maison-Blanche en 2008, au Pentagone en 2009, et à l'Académie militaire de West Point en 2010, avec un hommage émouvant des 4 700 cadets et un échange fructueux avec ceux d'entre-eux qui étaient intéressés par l'action de la France en matière de défense et de sécurité. Je n'étais pas encore réserviste à l'époque mais je pense que nous aurions eu tout à fait notre place en qualité de militaires de réserve pour assurer le rayonnement de la France et de sa défense dans ces grands rendez-

vous. Début novembre, avec le soutien efficace de Stéphane Colmant, officier de réserve et membre du cabinet, je suis intervenu au sommet transatlantique de l'*American Enterprise Institute* à Hambourg pour présenter l'opération Harmattan et le rôle de la France dans la crise libyenne, ainsi qu'à Washington DC, à l'Université George Mason, devant un parterre de responsables américains, essentiellement issus des milieux juridiques, judiciaires et politiques, sur la complémentarité des marines américaine et française. Cette conférence, organisée dans le cadre de la *Federalist Society*, soutenue par la *Military Law Society*, et spécialement préparée avec le Centre d'enseignement supérieur de la Marine, s'inscrivait parfaitement, selon moi, dans la mission de rayonnement qui est la nôtre.

■ Que retire votre entreprise de cet engagement ?

Je pense que des valeurs comme la discipline mais aussi la loyauté, le sens de l'honneur, la rectitude, le sens du travail en équipe, la fraternité et la simplicité de vie – qui n'appartiennent pas exclusivement, bien-sûr, au monde militaire mais qui y sont plus présentes qu'ailleurs – peuvent être extrêmement favorables à une entreprise. Ce sont des valeurs dont on a besoin quotidiennement dans le monde du travail, qui rejoignent d'ailleurs tout le débat sur l'éthique d'entreprise. Je pense que le contact avec la vie militaire est un véhicule puissant d'éthique pour la société civile.

■ Quelle est l'origine de votre relation avec le milieu militaire ?

Je suis issu d'une famille d'officier de l'armée de Terre. J'ai passé mes premières années en Algérie, pendant la guerre, avec une excellente éducation, simple et républicaine, dont je suis redevable à mes parents. Les questions de défense m'ont toujours intéressé, pas seulement en raison de leur dimension technique, stratégique et internationale mais aussi pour la société militaire elle-même, qui préserve une belle dimension de la collectivité humaine, dans sa simplicité et sa fraternité. J'ai été auditeur de la 58<sup>e</sup> session nationale de l'IHEDN, une expérience riche en découvertes, réflexions et rencontres humaines. Cette année, le général de corps d'armée Philippe Bonnet m'a sollicité pour être membre du jury d'admission à l'École de Guerre. Engager le dialogue avec un jeune officier – parmi les meilleurs des armées françaises, amies et alliées – qui se présente avec son parcours, ses qualités

et ses faiblesses, discerner ses capacités à exercer de hautes responsabilités, est une très belle expérience. C'est un peu compliqué à gérer pendant trois semaines avec un cabinet qui tourne, mais c'est possible... à condition de se lever de bonne heure.

■ Quel est votre sentiment sur la relation entre l'entreprise et l'armée ?

En dehors du secteur « *militaro-industriel* » où les liens sont forts et incontestables, avec un dialogue et des contributions réciproques, nombreuses et riches, il y a partout ailleurs un travail considérable à accomplir. Un exemple : le milieu de l'audiovisuel et de la culture, que je fréquente professionnellement assez souvent, me semble méconnaître assez largement, hormis quelques excellents spécialistes, celui de la défense. Les entreprises y sont importantes avec des enjeux économiques considérables. Y faire la promotion de la défense et de l'engagement citoyen est une œuvre de longue haleine. C'est vrai de beaucoup d'autres secteurs très éloignés de ce lien essentiel entre l'armée et la nation. Pour eux comme pour les hommes et les femmes du monde du droit, et pour la cohésion de notre communauté nationale, dont nous avons besoin plus que jamais, vive la Réserve ! ●



PHOTO : THE WHITE HOUSE

François-Henri Briard, reçu en 2008 par le président Georges Bush à la Maison-Blanche. Une grande connaissance de la société américaine forgée au fil de vingt ans de relations professionnelles outre-Atlantique.

## L'Institut Vergennes et la Federalist Society

François-Henri Briard est à l'origine de la création, en 1993, de l'Institut Vergennes chargé de promouvoir les liens entre la France et les États-Unis en matière judiciaire et juridique. Il a été soutenu dans son entreprise, côté français par le vice-président du conseil d'État et le premier président de la Cour de cassation, et côté américain par Antonin Scalia, membre de la Cour suprême des États-Unis et Félix Rohatyn, ancien ambassadeur des États-Unis en France. Charles Gravier, comte de Vergennes, est une figure emblématique mais méconnue de la relation bilatérale franco-américaine. Artisan de l'aide française aux insurgés, ce brillant diplomate et ministre des relations extérieures de Louis XVI a rétabli la place de la France dans le concert européen. C'est lui qui a convaincu le souverain français de la nécessité de l'intervention militaire en Amérique du Nord. Depuis 2005, l'Institut Vergennes s'est rapproché de la *Federalist Society*, un *think tank* américain fort de 47 000 membres organisant de nombreuses rencontres franco-américaines sur des thèmes aussi différents que la discrimination positive, la lutte contre le terrorisme, la régulation financière, la citoyenneté, la souveraineté, la dissimulation du visage ou... la complémentarité des marines françaises et américaines.